



**Question orale de la Députée Kattrin JADIN
à Monsieur Pieter De Crem, Ministre de l'Intérieur,
concernant
l'application Cyber Help
-Bruxelles, le 4 février 2020 -**

Monsieur le Ministre,

J'ai récemment pu prendre connaissance de l'application Cyber Help qui se veut être un radar contre le cyberharcèlement. Grâce à cette application, il suffira de pousser un bouton pour faire une capture d'écran des propos tenus par l'harceleur. Ensuite, les utilisateurs sont dirigés vers les personnes de référence du milieu dans lequel évolue la victime, par exemple l'école ou l'entreprise. L'établissement pourra alors décider quelle action il compte entreprendre pour mettre fin à ces actes.

D'un point de vue judiciaire, l'application, dont la police fédérale est un des principaux partenaires, pourrait également assurer une prise en charge plus rapide des affaires d'harcèlement grâce à la capture d'écran automatique qui pourra servir de preuve.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- L'application a-t-elle bien été accueillie au sein des services de police ?
- À présent, un bon nombre d'écoles a déjà adhéré au projet – disposez-vous éventuellement du nombre de participants ?
- Dans l'affirmative, pouvez-vous me dire si des établissements en Province de Liège y participent ? Quid de l'arrondissement de Verviers ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse du ministre :

Tout d'abord je souhaite préciser que l'application Cyberhelp relève de l'initiative de l'Université de Mons et a été développée par celle-ci. Par conséquent, je ne dispose pas de réponses à vos questions techniques et financières.

La police a bien évidemment manifester son intérêt pour cet outil et d'après mes informations l'Université de Mons a reçu de nombreux appels de zones de police qui souhaitent se coordonner avec les écoles des communes concernées.

Néanmoins, toujours selon mes informations, à ce stade, l'Université ne dispose pas encore de chiffres concernant les écoles engagées pour deux raisons. Un, la mise en pratique du programme qui est associé à des structures existantes au sein de l'école demandeuse doit encore être détaillée et deux, la phase de formation du personnel qui sera désigné comme référent de cette thématique n'a pas encore été organisée.